

Sion, le 28 novembre 2019/as

20191128_Communiq _AG_FR

Communiqu  de presse

Les conditions salariales 2020 du personnel des EMS ont  t  arr t es L'AVALEMS a  galement finalis  le renouvellement de son comit 

L'Assembl e g n rale de l'AVALEMS s' st r unie ce jour pour traiter de nombreux points et notamment arr t  son budget de fonctionnement 2020. Les conditions salariales 2020 ainsi que la r vision totale du plan comptable harmonis  ont  t  trait es. Par ailleurs, L'AVALEMS a eu le plaisir de compter sur la pr sence de M. le Pr sident de la D l gation valaisanne   la Loterie Romande Jean-Maurice Tornay qui s' st exprim  sur les dossiers actuels impliquant les EMS valaisans et la Loterie Romande.

Conditions salariales 2020

Les conditions salariales 2020 ont fait l'objet de votation. Pour 2020, il a  t  d cid  d'octroyer les parts d'exp rience   100%. Par ailleurs, et conform ment aux Statuts du personnel de l'AVALEMS, le mois de juin de l'ann e en cours fait r f rence dans le calcul de l'IPC. Ainsi, un taux de rench rissement de + 0.4% sera appliqu  en 2020. Cette d cision doit  tre valid e par le D partement de la sant , des affaires sociales et de la culture (DSSC).

Renouvellement du comit 

L'Assembl e g n rale a pris note en juin dernier de la d mission de Monsieur Markus Lehner, directeur de l'EMS Martinsheim   Vi ge. Cette d mission prend effet ce jour. L'Assembl e le remercie pour son engagement en faveur de l'Association. M. Anton Kiechler, directeur de l'EMS « Haus Sankt-Theodul »   Fiesch, a  t  nouvellement nomm  au sein du comit  de l'AVALEMS. L'Assembl e l'a chaleureusement remerci  pour sa candidature. Le comit  est ainsi au complet pour cette nouvelle p riode 2019   2022 et se compose comme suit :

- Franz Schmid, Pr sident
- Herv  Fournier, Vice-pr sident, Pr sident de la conf rence des directeurs
- Christophe Germanier, Pr sident de la conf rence des Pr sidents
- Annette Weidmann, Pr sidente de la commission « informatique »
- Jean-Michel Bagnoud, Pr sident de la commission « formation et RH »
- Nicolas Kaufmann, Pr sident de la commission « finances »
- Anton Kiechler, Pr sident de la commission « soins et qualit  »

Plan comptable harmonisé des EMS

Afin de se mettre en conformité avec le cadre légal fédéral, l'Assemblée générale a été appelée à se prononcer sur la révision du plan comptable harmonisé. Ces travaux, conduits par l'AVALEMS depuis 2017, ont mené à d'importants changements sur le plan comptable des EMS valaisans. La proposition de la commission technique et du comité a été avalisée par les membres. La mise en production se fera au 1^{er} janvier 2021 sous réserve de l'approbation du Service de la santé publique. L'Assemblée s'est également prononcée sur le mandat de révision concernant les directives financières. Par ailleurs, une révision de la comptabilité analytique est également prévue conformément à la stratégie de l'AVALEMS 2019 – 2023. Ainsi, toutes les bases de la gestion financière des EMS valaisans seront revues ces prochaines années.

Contact à disposition de la presse

Arnaud Schaller, directeur de l'AVALEMS, 079 953 20 52, arnaud.schaller@avalems.ch

L'AVALEMS est l'association faitière des établissements médico-sociaux (EMS) valaisans. Elle défend les intérêts de ses 41 membres pour un total de plus d'un million de nuitées, 52 sites, 3223 lits, 7330 employés, 151 apprentis dans les deux régions linguistiques du Canton. En ce sens, l'association se veut un acteur proactif dans le cadre de la politique de santé et met en œuvre divers projets favorisant la gestion d'établissements médico-sociaux.